



14ème législature

Question N° : 103659	De M. Élie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie, numérique et innovation		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique >administration	Tête d'analyse >rapports avec les administrés	Analyse > dématérialisation. formation à Internet.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Élie Aboud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation, sur le besoin croissant de formation à l'aide de l'usage de l'internet. Aujourd'hui, plus de 85 % des Français ont accès à une connexion internet depuis leur domicile. Mais à quoi sert celle-ci, si un nombre conséquent de concitoyens ne sait pas utiliser ces nouvelles techniques ? Cela devient problématique car les services publics tendent de plus en plus à se dématérialiser ; par conséquent, des démarches officielles doivent être désormais faites en ligne. Pour faire face à ce problème, des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place. Néanmoins, le nombre de personnes n'arrivant pas à remplir ces documents augmente et un manque de moyens humains et financiers pour lutter contre ce problème peut être constaté. Fin 2016, la secrétaire d'État au numérique a voulu prendre les choses en main en instaurant un « chèque numérique » donnant droit à une formation. Ce dispositif, nécessaire pour aider les personnes en difficulté sur internet, n'a, jusqu'à aujourd'hui, pas encore été financé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de progression du financement de cette mesure.